



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

**D\_2025\_07\_58**

Date de convocation du conseil : 27 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 25

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 24

Absents excusés :

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane

Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques

M. VIGIER Pascal

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Décisions modificatives  
n° 03 du Budget Principal

Secrétaire de séance : Madame DEMESSEMAKERS Olivier

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose au conseil municipal qu'un virement de crédits sur le budget principal s'avère nécessaire pour les travaux d'électricité aux sanitaires de l'ancienne Mairie de St Amant

Section d'Investissement

- |   |              |
|---|--------------|
| ✓ Augmenter les crédits de l'OP 107 Mairie et salles annexes St Amant Art 21318 : | 1 421,00 €   |
| ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 :                      | - 1 421,00 € |

Dans le cadre du contrat de maintenance multisite des installations campanaires, diverses observations ont été faites par l'entreprise BODET.

Il est proposé de faire réaliser les travaux suivants :

- |  |             |
|--|-------------|
| ✓ Mise au norme électrique de l'installation campanaire de l'Eglise d'Aignes et Puypéroux, avec le remplacement du coffret électrique de la cloche et des lignes électriques         | 3 229,20 €  |
| ✓ Amélioration de la prise paratonnerre de l'Eglise de St Cybard   | 6 463,32 €  |
| ✓ Remplacement du système de commande pour mise au norme des églises de St Amant, Aignes et Puypéroux et Montmoreau (2 814 € ramené à, si la commune signe le contrat de maintenance | 1 950,00 €  |
| Ces travaux représentent un montant total de :   | 11 642,52 € |

Section d'Investissement

- |  |              |
|--|--------------|
| ✓ Augmenter les crédits de l'OP 383 – Eglises – Art 21318 :  | 11 643,00 €  |
| ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 : | -11 643,00 € |

Des travaux pour délimiter le terrain de pétanque ainsi que pour y installer un coffret électrique nécessitent le virement de crédits ci-dessous :

Section d'Investissement

- ✓ Augmenter les crédits de l'OP 348 – Complexe sportif – Art 2188 1 250,00 €
- ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 : -1 250,00 €

Des matériaux pour finalier l'adressage sont également à prévoir :

Section d'Investissement

- ✓ Augmenter les crédits de l'OP 397 – Panneaux de signalisation – Art 2158 114,00 €
- ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 : 114,00€

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du logement communal 18 avenue de l'Aquitaine, des travaux de plomberie sont à prévoir. Le devis n'est pas encore parvenu en Mairie. Le montant du virement de crédits à opérer sera annoncé lors de la séance :

Section d'Investissement

- ✓ Augmenter les crédits de l'OP 367 – Logement communaux – Art 21321 1 566,00 €
- ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 : - 1 566,00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** les décisions modificatives ci-dessus énumérées.

*En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois  
et an que dessus.

Emis le 02/07/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire  
le 07/07/2025

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN

